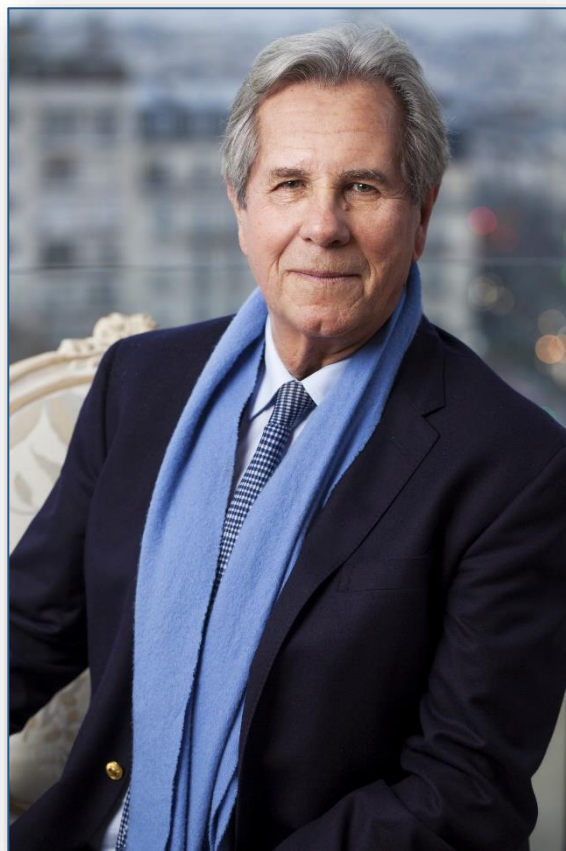


Dans le cadre de l'exposition

V I V R E
LA
RÉPUBLIQUE

EN ANJOU

Présentée aux Archives départementales
de Maine-et-Loire



Le Département de Maine-et-Loire accueille

M. Jean-Louis Debré

À l'occasion de la publication de son

« Dictionnaire amoureux de la République »

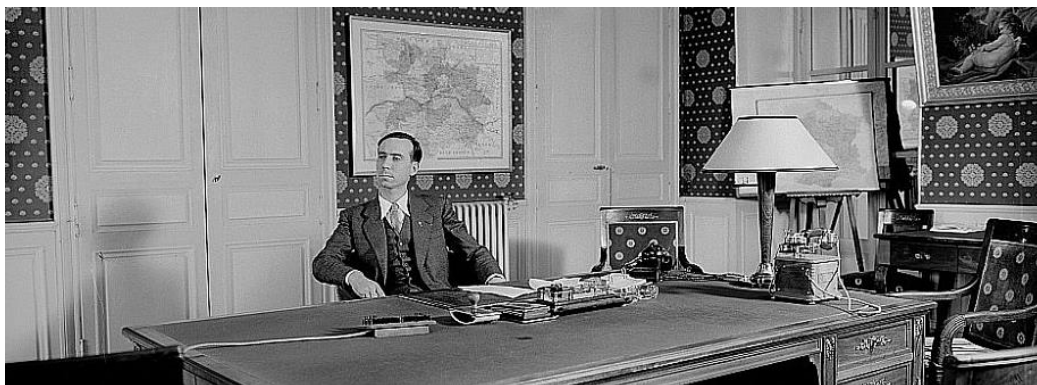
Rencontre animée par Antoine Boussin

Jeudi 5 octobre 2017 - 18h

Archives départementales de Maine-et-Loire
106, rue de Frémur
49000 Angers

JEAN-LOUIS DEBRÉ

Jean-Louis Debré est né à Toulouse le 30 septembre 1944, dans une fratrie de quatre garçons (un frère jumeau, Bernard, et deux frères aînés, Vincent et François). Il est le **fils de Michel Debré, grand résistant et premier ministre du général de Gaulle**. Il est aussi le petit-fils du célèbre pédiatre Robert Debré, et le neveu du peintre Olivier Debré.



Michel Debré (1912-1996), Commissaire de la République de la région d'Angers, à son bureau à la préfecture d'Angers.
© Archives départementales de Maine-et-Loire

Après des études de droit et de sciences politiques, il entre en 1973 au **cabinet de Jacques Chirac**, ministre de l'Agriculture, puis de l'Intérieur, et enfin Premier Ministre. Après un retour à la magistrature dans les années 1980, au cours desquelles, comme juge d'instruction, il est plus particulièrement en charge des affaires de crime organisé, il est pour la première fois **élu député de l'Eure en 1986**, et y sera régulièrement réélu jusqu'en 2007. Parallèlement, il est conseiller municipal (1989-1995) puis **conseiller général de l'Eure (1992-1998)**, maire et **président de la communauté d'agglomération d'Evreux (2001-2007)**.

Fidèle à ses convictions gaullistes il est membre du RPR dont il sera un temps secrétaire national et toujours membre des plus hautes instances. Sous la Présidence de Jacques Chirac il est **ministre de l'Intérieur dans les deux gouvernements d'Alain Juppé (18 mai 1995-2 juin 1997)**. De 2002 à 2007 il est **président de l'Assemblée nationale**, puis de 2007 à 2016 **président du Conseil constitutionnel**. Il est actuellement **président du Conseil supérieur des Archives**, fonction dans laquelle il a succédé en 2016 à l'historienne Georgette Elgey.

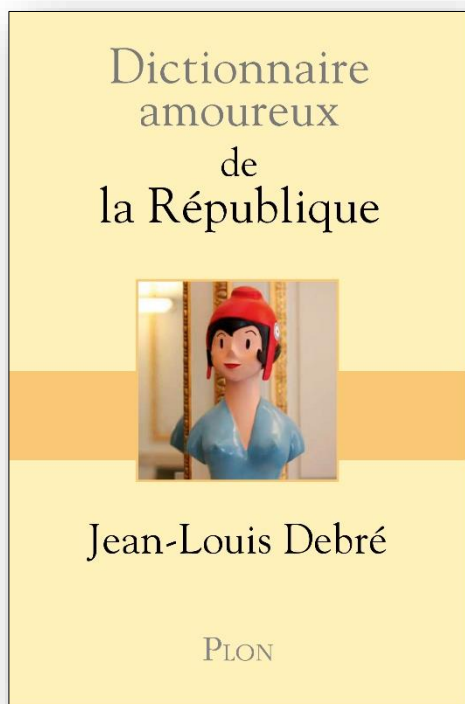


L'ÉCRIVAIN

Jean-Louis Debré est aussi un **homme de plume**. Auteur d'une **thèse de droit** sur « Les idées constitutionnelles du général de Gaulle », il publie avec son père Michel en 1976 un essai intitulé « Le Pouvoir politique ». Puis il ne cessera de publier, notamment **des essais d'histoire ou de science politique** comme « La justice au XIXe siècle » (1981-1984), « Dynasties républicaines » (2009), ou encore « Les oubliés de la République » (2008) qui rend hommage au travail assidu des parlementaires. Il affirme ses **convictions** à travers des ouvrages impliqués comme « En mon for intérieur » (1997), « Le gaullisme n'est pas une nostalgie », ou plus récemment « Le monde selon Chirac » (2015). Enfin, il s'essaie au **roman**, publiant « Pièges » dès 1998, « Meurtre à l'assemblée » (2009), « Jeux de haine » (2011).

Ces dernières années, il ouvre le **registre autobiographique** en publiant successivement « Ce que je ne pouvais pas dire » (2016) et « Dictionnaire amoureux de la République » (2017).

LE « DICTIONNAIRE AMOUREUX DE LA RÉPUBLIQUE »



Jean-Louis Debré présente ainsi la philosophie de son ouvrage, composé sur le modèle de cette collection désormais célèbre des Editions Plon :

« *La France est une République, personne ne le conteste aujourd'hui. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. La France fut une monarchie – légitimiste ou orléaniste –, deux fois Empire, et il lui a fallu plusieurs révolutions pour que la République s'impose, résultat de combats, avec leurs héroïnes et leurs héros... Ce dictionnaire, parce qu'il est amoureux, est personnel et non exhaustif. J'aime la République et les républicains. J'ai fait des choix. Ils peuvent surprendre, être contestés. Je les assume* ». »

Aussi, au long des pages, se déclinent des entrées diverses qui renvoient à tous les temps de la République : Aux **premiers temps révolutionnaires** (arbre de la Liberté, bonnet phrygien, Valmy) ; aux **grandes figures** (Victor Hugo, Jean Jaurès, Georges Clemenceau), mais aussi au **étapes de l'égalité**, comme cette surprenante entrée sur l'« ouverture de l'instruction publique et de l'université aux jeunes filles » ou celle plus attendue mais symbolique sur les « hussards noirs ». Ainsi se dessine un **panthéon des valeurs qui ont inspiré plus qu'une carrière, un choix de vie**.

LA CITOYENNETÉ, L'UN DES PILIERS DU PROJET DÉPARTEMENTAL ANJOU 2021 RÉINVENTONS L'AVENIR



Christian Gillet, président du Département de Maine-et-Loire, a voulu dès l'ouverture de sa mandature placer la citoyenneté au cœur des actions dont il a la charge. Cet engagement irrigue le **projet de mandature (2015-2021)** qu'il a élaboré et met en œuvre, avec l'ensemble des élus du Département. Décliné à travers les principales compétences, il est plus particulièrement présent dans celles qui touchent à la jeunesse, par l'action éducative, et à la culture, par le choix des thèmes abordés et les publications soutenues et élaborées par la collectivité.

FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire a développé depuis plusieurs années un programme d'actions inédit visant à faire des jeunes des citoyens éclairés, critiques, acteurs.

Reconnu par l'Éducation nationale, il offre à l'ensemble des collèges un **accès à des expositions** ou à des **animations**, mais aussi à des **itinéraires de découverte et de pratique** entièrement conçus par ses soins. Au fil du temps, les propositions se sont étoffées, tant dans le domaine culturel et mémoriel que dans le cadre de projets plus sociétaux.

Les événements tragiques qui ont touché la France depuis deux ans ont cependant fait apparaître l'urgence à favoriser toute démarche invitant les collégiens à reconsidérer leur rapport aux autres et à leur environnement proche, à valoriser une culture commune, à réfléchir aux institutions, à la lutte contre les discriminations, à la préservation des ressources.

DES ITINÉRAIRES ÉDUCATIFS VARIÉS

Le Département propose un menu à la carte de **20 itinéraires éducatifs aux élèves des 92 collèges publics et privés du département**. En matière de citoyenneté, plus particulièrement, voici les itinéraires mis en œuvre :

- Ciné-citoyenneté
- Collèges et justice
- Challenge développement durable
- L'égalité, tout un programme
- La République dans tous ses états
- Les collégiens dessinent demain
- Les ondes collégiennes
- Mémoire de la Grande Guerre
- Mon identité numérique
- Portrait de l'artiste en citoyen
- ...

L'an passé, **11 185 collégiens ont participé à ces différentes opérations**. 600 000 € sont consacrés chaque année par le Département à cette offre éducative.



LA CITOYENNETÉ LOCALE AU CŒUR DU PROJET

Si les solidarités, l'éducation, la culture ou le sport sont déjà des leviers de développement de la conscience citoyenne, le Département entend **renforcer les échanges directs entre les services départementaux et les usagers, les élus et les concitoyens**.

Aux côtés des modes d'échange traditionnels, l'objectif est de favoriser l'exercice de formes nouvelles de relation aux habitants.

Cela passe par **le renforcement de l'information publique** via les outils de communication institutionnelle ou l'organisation de temps de participation citoyenne (réunions publiques cantonales, consultations, journées portes ouvertes comme à l'occasion des Journées du patrimoine, ...).

Le **développement des démarches en ligne et les services numériques, le partage de la mémoire individuelle et collective**, tout comme les facilités d'accès aux données publiques ou encore la procédure de médiation, entrent également dans ce cadre.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET CITOYENNETÉ

« Les traces du passé au service des valeurs d'aujourd'hui »

Lorsqu'en 1789 les États Généraux s'érigent en Assemblée constituante, celle-ci instaure, pour garder trace de ses débats et de ses décisions, un bureau des archives à qui est assigné non seulement la mission de la conservation, mais aussi celle de la communication des informations à tout citoyen qui en fait la demande.

La notion d'archives et donc de preuve, s'élève au centre de la construction de la singularité reconnue à chaque individu formant le peuple français, et à son tour, la nation. La France est toujours héritière de ces notions et, sur le territoire, les Archives départementales ont à les transmettre et les faire vivre.

DES ACTIONS OUVERTES À TOUT PUBLIC



Recherche et consultation de documents

Chaque jour, la possibilité est offerte à tout citoyen de s'adresser aux Archives départementales, sans rendez-vous, pour rechercher une information, une preuve, soit sur place (salle de lecture), soit à distance (mail), ou par toute autre forme de contact (courrier, téléphone).

Visite découverte du service

À intervalle régulier, des visites sont proposées pour découvrir le fonctionnement du service : portes ouvertes, visites guidées « Derrière la porte du 106 », accueil de groupes sur rendez-vous.

DES ACTIONS À DESTINATION DU PUBLIC SCOLAIRE

Mise à disposition de fiches pédagogiques

Sous forme traditionnelle mais aussi accessibles en ligne, de nombreuses fiches pédagogiques sont élaborées à destination des enseignants et des élèves pour permettre une approche vivante de l'histoire, appuyée sur des exemples locaux. Un grand nombre de ces fiches concernent la citoyenneté : l'élection du Président de la République ; États, églises et patrimoine religieux en Anjou au temps de la séparation ; l'École en Anjou sous la Troisième République ; La conscription, deux siècles d'histoire ; Les premiers pas de l'identité : l'état civil en Anjou de l'Ancien Régime à nos jours.

**Accueil de classes pour travail sur documents**

Les trois professeurs chargés de mission accueillent les élèves et leurs enseignants et les accompagnent dans leurs projets. De nombreux thèmes peuvent être abordés : les symboles de la République, l'école sous Jules Ferry, la séparation des Églises et de l'État, le droit de vote, les élections, l'état civil et l'identité, les justice des mineurs, l'image des femmes, le combat pour l'égalité des droits, 1958 et la fondation de la Cinquième République à travers la presse, la liberté de la presse, la conscription, la Première Guerre mondiale, les monuments aux morts, la Seconde Guerre mondiale, la Résistance et la Déportation.

**MISE À DISPOSITION D'EXPOSITIONS ITINÉRANTES**

Des expositions itinérantes sont prêtées à toutes les structures qui en font la demande. De nombreux thèmes sont proposés : les préfets, deux siècles au cœur de l'État ; les institutions françaises ; la laïcité en France ; D'un République à l'autre ; le Centenaire de la loi de 1905.

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Les Archives départementales s'impliquent chaque année aux côtés du monde combattant et des services de l'État (Éducation nationale, Préfecture, ONAC) dans l'organisation et le déroulement du Concours national de la Résistance et de la Déportation : organisation de la journée de lancement, préparation d'un état des sources sur le thème annuel, accueil de classes ou d'élèves en individuel, co-organisation de la remise des prix.



PARTICIPATION AUX ACTIONS DE MÉMOIRE ET AUX COMMÉMORATIONS

Appui aux projets individuels ou collectifs

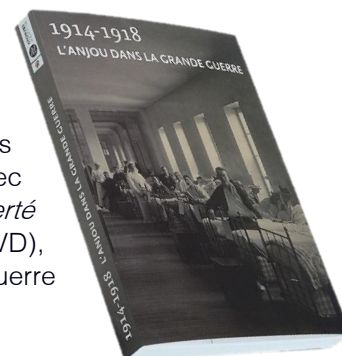
Les Archives départementales appuient les nombreuses initiatives des associations, collectivités ou groupes de toute nature qui organisent une action de mémoire ou réalisent un projet à l'occasion d'une commémoration.

Projets culturels du service

Les Archives départementales organisent des projets spécifiques à l'occasion particulière des grandes commémorations : « 1914. L'Anjou, de la Paix à la Guerre », exposition présentée d'octobre 2014 à mars 2015, accompagnée d'un programme culturel et éducatif.

PUBLICATIONS

Une partie des publications réalisées et diffusées par les Archives départementales sont directement en lien avec l'illustration des valeurs citoyennes : *En Anjou la Liberté* (Seconde Guerre mondiale, catalogue d'exposition et DVD), *1914-1918, l'Anjou dans la Grande Guerre* (Première Guerre mondiale), *1940-1945, des Angevins en Résistance*.



SITES INTERNET

Le site Internet www.archives49.fr décline les propositions et réalisation du service.

En outre, un site spécifique www.grande-guerre-anjou.fr, rend compte de manière interactive de l'actualité de la commémoration de la Grande Guerre, donne accès à des témoignages oraux de la Première Guerre mondiale et propose un travail de collaboration avec les Angevins avec la création d'un album photographique des combattants de Maine-et-Loire.



EXPOSITION VIV(R)E LA RÉPUBLIQUE EN ANJOU

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! VIVE LA FRANCE !

Cette double exclamation sonne aujourd'hui comme une évidence : la République, c'est la France et ses valeurs sont celles de la Nation tout entière.

Le retour sur les deux siècles passés que propose cette exposition montre qu'au contraire la mise en place des principes et des valeurs de la République ne s'est faite que progressivement, parfois douloureusement, et qu'elle reste toujours un acquis à consolider et à défendre.

VIVE LA RÉPUBLIQUE, c'est d'abord en 1792 le cri d'un nouveau pouvoir qui s'impose par les armes ; c'est en 1848 un espoir d'égalité qui instaure pour la première fois le suffrage universel.

VIVRE LA RÉPUBLIQUE, c'est un enracinement progressif, de 1870 à 1940, et le déploiement de symboles : Marianne et le drapeau tricolore, la Marseillaise et la fête nationale du 14 juillet.

VIVRE LA RÉPUBLIQUE, c'est aussi choisir de la défendre lorsqu'elle est mise à bas en 1940, ou la reconstruire à la Libération. C'est en rappeler les valeurs lorsqu'elles sont menacées, comme lors des derniers attentats.



maine-et-loire.fr

LES FERMENTS DE LA RÉPUBLIQUE

L'année 1789 s'ouvre dans une grande effervescence politique. Avant même toute idée de République, les députés du tiers état aux États généraux expriment des sentiments exaltés d'unité, de Nation et de Patrie, que la Révolution fera germer.



Fête de la Fédération,
14 juillet 1790.
Archives départementales
de Maine-et-Loire, n.c.

La nouvelle de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est connue à Angers le 17 juillet. Ce même jour, Louis XVI reçoit à l'Hôtel de ville de Paris, en signe de réconciliation, la cocarde bleu, blanc, rouge, aux couleurs de l'uniforme de la Garde nationale. En 1790, la fête de la Fédération, née de l'initiative de jeunes Volontaires angevins, réaffirme les idéaux de concorde et de paix civile. Mais l'expérience de monarchie constitutionnelle tourne court : la

fuite du Roi, la guerre aux frontières durant laquelle s'illustre l'Angevin Beaurepaire sont des tournants décisifs. **Le 20 septembre 1792, au lendemain de la victoire de Valmy, la République est proclamée**, tandis que partout se répandent les accents du chant de marche composé par Rouget de l'Isle pour l'armée du Rhin : la Marseillaise.

L'Ancien Régime est aboli, le roi n'est plus. Mais la jeune République va se noyer dans le sang. Les décisions extrêmes de la Convention, son acharnement à imposer par la force une déchristianisation brutale engendrent la guerre civile qui marquera durablement le territoire angevin.

Cocarde tricolore, 1848.
Tissu. Musées d'Angers.
Cl. Eric Jabot. © Archives
départementales
de Maine-et-Loire



Il faudra attendre 1848 pour que s'incarne à nouveau brièvement la République. À Angers, elle est portée par Grégoire Bordillon, journaliste fondateur du Précurseur de l'Ouest, nommé préfet de Maine-et-Loire en juin 1848. Mais la République est redoutée pour son intransigeance, et Louis-Napoléon Bonaparte se pose en tenant de l'ordre. En 1852 le régime impérial est rétabli, et toute tentative d'insurrection républicaine, comme à Angers celle de la Marianne, société secrète des ouvriers de Trélazé, est sévèrement réprimée.



Grégoire Bordillon (1803-1867),
préfet de Maine-et-Loire en 1848.
Archives départementales de Maine-et-Loire,
11 Fi 6739

LA RÉPUBLIQUE S’AFFIRME

La chute du second Empire en 1870, puis surtout la défaite des monarchistes en 1879, laissent le champ libre à la République. Dans une France majoritairement rurale, aux traditions conservatrices encore très vives particulièrement dans l’Ouest, son enracinement progressif s’appuie sur deux forces puissantes et complémentaires : **l’école et la mairie.**

École de garçons Victor Hugo à Angers, circa 1890. Archives départementales de Maine-et-Loire, 11 Fi 1398



En matière d’éducation, les lois scolaires de 1881-1882 établissent la gratuité, la laïcité et l’obligation scolaire qui permettent de diffuser dans un socle commun les idéaux républicains. Aux communes, et à leur maire élu, revient le soin de représenter le gouvernement et d’affirmer, non sans difficulté parfois, les symboles de l’unité nationale.

Le 14 février 1879, la Chambre des députés choisit la Marseillaise comme hymne national. En juin 1880, sur proposition du député Benjamin Raspail, elle adopte le 14 juillet comme fête nationale, en souvenir de 1789 mais aussi des idéaux de concorde exprimés en 1790 par la fête de la Fédération.

L’Anjou regarde ces initiatives avec scepticisme. Malgré le ralliement du pape Léon XIII à la République, les conservateurs de tradition monarchiste ou bonapartiste y restent majoritaires, appuyés sur une Église catholique influente dans les villes comme dans les campagnes. **Il faudra attendre la tragique leçon de la Grande Guerre de 1914-1918 pour que les clivages politiques ne remettent plus en cause l’évidence républicaine.**



Paul Aubert (1853- ?), Marianne. Plâtre patiné. Musées d’Angers.
Cl. Éric Jabot
© Archives départementales de Maine-et-Loire

LA RÉPUBLIQUE À L'ÉPREUVE

Cocarde tricolore délivrée par le Commissariat régional de la république à Tours, 7 septembre 1944.

Archives départementales de Maine-et-Loire, 20 W 18



La défaite de 1940 emporte avec elle la République. Le maréchal Pétain, nommé chef du gouvernement, signe le 22 juin un armistice avec l'Allemagne et se voit attribuer le 10 juillet les pleins pouvoirs constituants. Le régime qu'il incarne désormais, celui « de Vichy », est un régime autoritaire qui s'attribue un nouveau symbole, la francisque, qui remplace désormais sur les actes officiels le sceau de la République.

Le drapeau tricolore sera celui des combattants de la Liberté. Dès juillet 1944, le gouvernement provisoire du général de Gaulle rétablit principes et symboles, et le 11 août la première cérémonie de la Libération met en valeur le drapeau tricolore, la cocarde et la Marseillaise. À Angers c'est Michel Debré, commissaire de la République, qui incarne l'honneur retrouvé de la République.

Le renouveau républicain est désormais à l'épreuve de la durée. En 1946, **Charles de Gaulle** s'est retiré d'une IV^e République qu'il n'approuve pas. En 1958, la guerre qui s'est ouverte en Algérie le ramène au premier plan, et avec lui les hommes de la Libération, notamment **Michel Debré**. Ensemble, ils conçoivent les institutions de la V^e République, qui auront à faire face aux nombreux défis et crises de la seconde moitié du XX^e siècle.



Visite du général de Gaulle, à sa droite Léon Mauduit, maire de Segré, 21 mai 1965.

Archives départementales de Maine-et-Loire, 4 FI 2239



Mais lorsque la République est menacée, comme lors des derniers attentats, c'est à ses idéaux et ses symboles que tous font appel, brandissant les drapeaux tricolores comme autant de **signes d'attachement à ses valeurs désormais partagées d'humanité et de liberté**.

Marianne en pleurs, par Benjamin Régnier, 14 novembre 2015

DES ŒUVRES EMBLÉMATIQUES

Les documents issus des riches collections des Archives départementales sont complétés par de nombreux objets provenant des musées d'Angers (médaillon en marbre de Rouget de l'Isle par David d'Angers, cocarde, gravures, tabatière de la Liberté, bustes de Marianne...), du musée de Cholet (tambour républicain de 1793), du musée Jules Desbois (buste de Marianne), du musée du Génie (drapeau du 7^e régiment du Génie), de la mairie de Courléon (buste de Marianne), des archives municipales d'Angers (affiche lithographiée de 1880, buste de Marianne), de la bibliothèque municipale d'Angers ou de collection particulière.

EXPOSITION RÉALISÉE PAR LE SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La politique éducative des services d'archives remonte aux années 1950 avec la création d'un premier service éducatif au sein des Archives nationales à Paris. Cette initiative est très vite relayée sur l'ensemble du territoire avec la multiplication des services éducatifs au sein des Archives départementales dans les années 1960. Les Archives départementales de Maine-et-Loire se dotent d'un service éducatif dès le début des années 1970 sous la houlette de Michel Cardot d'abord puis de ses successeurs dont Alain Jacobzone qui occupa cette fonction de 1989 à 2009.

UN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES ACADÉMIQUES

Le Service éducatif des Archives départementales de Maine-et-Loire, en partenariat avec la Délégation académique à l'Action culturelle et la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, met à la disposition des élèves et des enseignants un ensemble d'activités pédagogiques variées permettant de favoriser un **contact direct avec les traces du passé**, sensibiliser les élèves à **l'histoire locale** pour rendre concrets les événements nationaux, **aiguiser la curiosité et développer le sens critique**, et valoriser le patrimoine documentaire du département.

UNE MÉDIATRICE ET TROIS ENSEIGNANTS

En lien avec les programmes scolaires, les activités proposées par le service éducatif viennent enrichir les enseignements proposés.

L'équipe du service éducatif des Archives départementales de Maine-et-Loire est composée de 4 personnes :

- Sarah Boisanfray : médiatrice
- Christophe Barlier : professeur d'histoire géographique (collège Chevreul, Angers)
- Sylvain Lavergne : professeur d'histoire géographique (collège Villon, Les Ponts-de-Cé)
- Claudine Poulet : professeur de lettres classiques (lycée Jean Bodin, Les Ponts-de-Cé)



CONTACT PRESSE

Jean CHEVALIER

02 41 80 80 06

06 77 44 44 66

jean.chevalier@maine-et-loire.fr

www.archives49.fr